



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## S.C.A. Axéreal

### **Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière**

Exercice clos le 30 juin 2021  
S.C.A. Axéreal  
36, rue de la Manufacture, 45160 Olivet  
*Ce rapport contient 7 pages*



**KPMG S.A.**  
**Siège social**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **S.C.A. Axérial**

Siège social : 36, rue de la Manufacture, 45160 Olivet

## **Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière**

Exercice clos le 30 juin 2021

A l'assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de votre société (ci-après « entité »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 30 juin 2021 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe, en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

### **Responsabilité de l'entité**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

---

<sup>1</sup> Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1049, portée disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

## **Responsabilité de l'organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## **Nature et étendue des travaux**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, et à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup> :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

---

<sup>2</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information



- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Pour certains risques<sup>3</sup>, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités<sup>4</sup>.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices<sup>4</sup> et couvrent entre 29% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

---

<sup>3</sup> Se conformer à la réglementation sur les sites du Groupe ; Développer des filières durables et compétitives ; Veiller au bien-être animal ; Garantir la sécurité sanitaire des produits ; Innover grâce à une R&D performante ; Développer des certifications qualité et d'origine des produits.

<sup>4</sup> Axérial Agriculture, Boortmalt, Axiane Meunerie, Axérial Elevage.



## **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre août et octobre 2021 sur une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

## **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

## **Commentaires**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Axéral a poursuivi le déploiement de nouveaux indicateurs de pilotage en regard des enjeux RSE majeurs sur l'exercice 2020-2021. Un nouvel indicateur de pilotage est en cours de déploiement sur l'enjeu « Se conformer à la réglementation sur les sites du Groupe ». Les résultats seront publiés à partir de l'exercice 2021-2022.
- Comme précisé en note méthodologique de la Déclaration, les indicateurs relatifs à l'énergie par tonne produite ainsi qu'aux émissions de GES par tonne sur le périmètre Boortmalt, ne se limitent pas aux activités de production, comme attendu par le Référentiel, mais incluent l'ensemble des activités annexes à la production.

Paris-La Défense, le 20 octobre 2021  
KPMG S.A.

Fanny Houlliot  
Associée  
Sustainability Services

Laurent Genin  
Associé



## **Annexe**

---

### **Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes**

---

Montants alloués à la formation des collaborateurs

---

Accords collectifs en vigueur

---

Plans d'actions correctives des non-conformités réglementaires identifiées sur les sites

---

Démarche CultivUp

---

Démarche d'étiquetage BEA pour évaluer les conditions d'élevage

---

Certifications en matière de sécurité alimentaire

---

Moyens dédiés à la R&D

---

Certifications produits obtenues par Axiane Meunerie

---



---

**Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants**

---

Energie consommée par tonne produite

---

Emissions de GES par tonne produite (Scopes 1 et 2)

---

Émissions de GES Scope 3 relatives aux achats d'orges et packaging ainsi qu'aux transports et à la distribution (Boortmalt)

---

Consommation d'eau

---

Taux de valorisation des déchets

---

Effectif total (CDI) et répartition par genre

---

Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt

---

Taux de gravité des accidents du travail

---

Nombre total d'heures de formation

---

Part des poules nourries sous cahier des charges

---

Part des poulets nourris et élevés sous cahiers des charges sans antibiotiques

---

Volume de farine commercialisées sous cahier des charges durables

---